

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 22 janvier 2024 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2024 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

NOR : MEND2332343A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 22 janvier 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est fixé à 75, répartis selon les spécialités suivantes :

- anglais : 7 ;
- espagnol : 3 ;
- arts plastiques : 1 ;
- économie et gestion : 5 ;
- éducation musicale : 1 ;
- éducation physique et sportive : 9 ;
- histoire-géographie : 6 ;
- lettres : 8 ;
- mathématiques : 9 ;
- philosophie : 1 ;
- sciences de la vie et de la Terre : 4 ;
- physique-chimie : 6 ;
- sciences économiques et sociales : 1 ;
- sciences et techniques industrielles, option design et métiers d'arts : 1 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 2 ;
- établissements et vie scolaire : 11.